

l'an mil sept cens vingt cinq et le vingt trois du mois de
decembre a sur la soit du meme iour apres une publication
des bans faite ayant obtenu dispense des deux autres publica-
tions, comme encote du temps prohibé a par permission

mariage de monseigneur leueque veu cressi. l'atestation de messires
Louis françois
moutet gualbert curé en la parroisse de toulon et celle de messire
et victoire sarraillier curé en la parroisse de cuers et les autres formelles
mollinier de droit observees mariage a été celebré en feu de notre sainte
mère leglise a dans la paroi chapelie sainte anne entre
sieur louis françois moutet fils de feu sieur pierre et de feu
demoiselle marguerite baudet de la ville de cuers agé d'environ
vingt ans d'une part et demoiselle victoire mollinier fille
a feu sieur iean auguste et de demoiselle anne vicard de la
ville de toulon agée d'environ dix huit ans d'autre part
l'un et l'autre confesses et communies et assistes de leurs
plus proches parents et amis qui ont signé qui a signé
avec les temoins a scauoir sieur iosephs bouffier ancien
capitaine sieur honnere deprez et sieur rosephs auran

Moutet victoire mollinier
vicar Mollinier
Mollinier Moutet de latoris
Bouffier Albert
Depille Luvon
Reynard etrenie

l'an mille sept cens vingt cinq et le vingt trois du mois de
decembre j'ay baptisé jacques cabaton fils naturel et legitime
de jean et de cathesine fillele nile meme iour le parrain pierre
auran et la marraine elizabeth abeille presens les soupzsignes
A. MARIN S. honpreme

l'an mil sept cens vingt cinq et le vingt cinq du mois de decembre
nous auons enterre dans le cimetiere de ceste parroisse ioseph garnier
agé d'environ un an fils d'honneur, et de rose garnier presens
les soupzsignes
B. MARIN S. honpreme

l'an mil sept cens vingt cinq et le vingt neuf de decembre
nous auons enterre dans le cimetiere de ceste parroisse marguerite
laty fille de pierre et cathesine aiguiere agée d'environ deux
ans presens les soupzsignes
A. MARIN S. honpreme

Recu la d'offe. le 13 may 1726

Julien
Comis